



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU
JEUDI 19 FEVRIER 2026

Mamirolle
commune nouvelle

LISTE DES DELIBERATIONS

Le Conseil municipal de la commune nouvelle de Mamirolle s'est réuni le jeudi 19 février 2026, à dix-neuf heures et trente minutes à la salle du conseil municipal de la mairie et a examiné les délibérations suivantes :

N° 2026 - 09	Finance communale : approbation du budget prévisionnel 2026 de la ludothèque Pic et Pivette	Approuvée à l'unanimité
N° 2026 - 10	Signature de la convention d'entretien des espaces verts avec les Chantiers Départementaux pour l'Emploi d'Insertion	Approuvée à l'unanimité
N°2026 - 11	Convention relative à l'attribution d'un fonds de concours de la commune de Mamirolle à la CUGBM	Approuvée à l'unanimité
N°2026 - 12	Elections municipales : gratuité des salles communales	Approuvée à l'unanimité
N°2026 - 13	Association « La Grang'joie » - Gratuité de la salle de convivialité de Le Gratteris	Approuvée à l'unanimité
N°2026 - 14	AFR – Gratuité de la salle n°2 de l'ancienne mairie	Approuvée à l'unanimité

Les délibérations peuvent être consultées au secrétariat de la mairie.

Liste affichée, le mercredi 25 février 2026

Le Maire

Daniel HUOT



MAMIROLLE

Nombre de Conseillers :

En exercice : 27

Présents : 17

Votants : 20

Date de convocation :

13/02/2026

Date d'affichage :

25/02/2026

Délibération :

N°2026-09

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le dix-neuf février deux-mille vingt-six, le Conseil Municipal, convoqué légalement, s'est réuni à la mairie, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Daniel HUOT, Maire.

Etaient présents :

HUOT Daniel, MAILLOT Dominique, LETHIER Daniel, JAY Karène, BENOIT-GONIN Alexandre, PARRA Miguel, REGENNASS Philippe, COPPOLA Ernest, CORUK Maud, BULLE Dominique, BERGEZ Gilda, BONNET Sébastien, BOSIA Jean, DUREY Jean-Paul, LINDECKER Cédric, TALTAVULL Corinne. SIMONIN Laurent

formant la majorité des membres en exercice

Absents : ROUSSET Valérie, MULLER Julie, VEZINIER Marilyn, JEANNEY Michel, PREVITALI Christian, DUCOULOUX Albert, LONGO Lucie, PIREDDU Chantal, SCHWEITZER Francis, VANICAT Jean-Michel.

Procurations : de Mme LONGO Lucie à M. LINDECKER Cédric

de M. SCHWEITZER Francis à M. SIMONIN Laurent

de M. VANICAT Jean-Michel à M. BONNET Sébastien

Madame TALTAVULL Corinne a été élue secrétaire

Accusé de réception en préfecture
025-934280017-20260219-2026-09-DE
Date de télétransmission : 23/02/2026
Date de réception préfecture : 23/02/2026

OBJET : Finance communale : approbation du budget prévisionnel 2026 de la ludothèque Pic et Pivette

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le budget prévisionnel 2026 de la ludothèque « Pic et Pivette » proposé par la Fédération Familles Rurales et qui s'équilibre, en recettes et en dépenses à un montant de 10 245.89 €

Monsieur le Maire rappelle aux membres de l'assemblée que le Conseil Départemental du Doubs, a décidé, compte tenu de l'augmentation de ses charges et des moyens contraints dont il dispose, de ne plus soutenir financièrement les projets qui ne relèvent pas directement de sa compétence tels que l'aide au fonctionnement des ludothèques depuis 2025.

En conséquence, la participation prévisionnelle de la commune s'établit à 8 513.95 Euros.

L'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- d'approuver ce budget qui sera joint à la présente délibération lors de sa transmission au service du contrôle de la légalité de la Préfecture
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les avenants liés à ce budget.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

L'original est signé par les membres présents.

Copie certifiée conforme.

Le Maire

Daniel HUOT



Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.

MAMIROLLE

Nombre de Conseillers :

En exercice : 27

Présents : 17

Votants : 20

Date de convocation :

13/02/2026

Date d'affichage :

25/02/2026

Délibération :

N°2026-10

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le dix-neuf février deux-mille vingt-six, le Conseil Municipal, convoqué légalement, s'est réuni à la mairie, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Daniel HUOT, Maire.

Etaient présents :

HUOT Daniel, MAILLOT Dominique, LETHIER Daniel, JAY Karène, BENOIT-GONIN Alexandre, PARRA Miguel, REGENNASS Philippe, COPPOLA Ernest, CORUK Maud, BULLE Dominique, BERGEZ Gilda, BONNET Sébastien, BOSIA Jean, DUREY Jean-Paul, LINDECKER Cédric, TALTAVULL Corinne, SIMONIN Laurent

formant la majorité des membres en exercice

Absents : ROUSSET Valérie, MULLER Julie, VEZINIER Marilyn, JEANNEY Michel, PREVITALI Christian, DUCOULOUX Albert, LONGO Lucie, PIREDDU Chantal, SCHWEITZER Francis, VANICAT Jean-Michel.

Procurations : de Mme LONGO Lucie à M. LINDECKER Cédric

de M. SCHWEITZER Francis à M. SIMONIN Laurent

de M. VANICAT Jean-Michel à M. BONNET Sébastien

Accusé de réception en préfecture
025-934280017-20260219-2026-10-DE
Date de télétransmission : 23/02/2026
Date de réception préfecture : 23/02/2026

Madame TALTAVULL Corinne a été élue secrétaire

OBJET : Signature de la convention d'entretien des espaces verts avec les Chantiers Départementaux pour l'Emploi d'Insertion

Monsieur le Maire informe les membres de l'assemblée qu'il souhaite, comme les années précédentes, confier, en 2026, à l'association des Chantiers Départementaux pour l'Emploi d'Insertion (CDEI), les travaux d'entretien des espaces verts et notamment du cimetière.

Une convention d'une durée d'un an a donc été rédigé à cet effet. Cette convention précise les modalités d'intervention ainsi que les coûts des prestations confiées à cette association.

Après avoir donné lecture des dispositions de cette convention, Monsieur le Maire sollicite l'autorisation de la signer.

L'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, autorisent, à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer la convention susmentionnée avec l'association CDEI.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

L'original est signé par les membres présents.

Copie certifiée conforme.

Le Maire

Daniel HUOT



Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.

MAMIROLLE

Nombre de Conseillers :

En exercice : 27

Présents : 17

Votants : 20

Date de convocation :

13/02/2026

Date d'affichage :

25/02/2026

Délibération :

N°2026-11

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le dix-neuf février deux-mille vingt-six, le Conseil Municipal, convoqué légalement, s'est réuni à la mairie, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Daniel HUOT, Maire.

Etaient présents :

HUOT Daniel, MAILLOT Dominique, LETHIER Daniel, JAY Karène, BENOIT-GONIN Alexandre, PARRA Miguel, REGENNASS Philippe, COPPOLA Ernest, CORUK Maud, BULLE Dominique, BERGEZ Gilda, BONNET Sébastien, BOSIA Jean, DUREY Jean-Paul, LINDECKER Cédric, TALTAVULL Corinne, SIMONIN Laurent formant la majorité des membres en exercice

Absents : ROUSSET Valérie, MULLER Julie, VEZINIER Marilyn, JEANNEY Michel, PREVITALI Christian, DUCOULOUX Albert, LONGO Lucie, PIREDDU Chantal, SCHWEITZER Francis, VANICAT Jean-Michel.

Procurations : de Mme LONGO Lucie à M. LINDECKER Cédric

de M. SCHWEITZER Francis à M. SIMONIN Laurent

de M. VANICAT Jean-Michel à M. BONNET Sébastien

Madame TALTAVULL Corinne a été élue secrétaire

Accusé de réception en préfecture
025-934280017-20260219-2026-11-DE
Date de télétransmission : 23/02/2026
Date de réception préfecture : 23/02/2026

OBJET : Convention relative à l'attribution d'un fonds de concours de la commune de Mamirolle à la Communauté Urbaine du Grand Besançon Métropole

Monsieur le Maire de MAMIROLLE expose que dans le cadre du transfert, au 1er janvier 2019, de la compétence Voirie, Parcs et Aires de Stationnement à la Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole, il a été convenu, dans une logique de souplesse, de proximité et donc dans un souci de programmation ascendante des investissements, que les communes pouvaient verser des fonds de concours :

- à hauteur de 50% maximum pour toute opération engagée par la Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole et concernant les opérations de requalifications et créations de voiries

OU

- correspondant au montant du complément de l'enveloppe GER (Gros Entretien Routier) accordée par le secteur concerné.

Pour le programme 2025, l'opération « Rue de la gare, Rue du 6 septembre et Rue du Blochier », a été réalisée dans le cadre du programme annuel complémentaire Gros Entretien Renouvellement (GER) et de sur qualité de voirie, engagé en 2025

Cette opération étant à ce jour terminée et soldée, il s'agit désormais de formaliser le fonds de concours par le biais d'une convention, annexée à la présente délibération.

L'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à l'unanimité :

- donnent leur accord pour le versement d'un fonds de concours dans la limite de 50 % du montant HT des opérations citées ci-dessus, ou correspondant au montant du complément de l'enveloppe GER (Gros Entretien Routier) accordée par le secteur concerné.

Le montant de ce fonds de concours est arrêté à ce jour à 2 475 € HT.

- autorisent Monsieur le Maire à signer la convention avec la Communauté Urbaine du Grand Besançon Métropole.

Le versement du fonds de concours interviendra en une fois, dès la convention signée par les deux parties, et sur la production d'un titre de recettes de la Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

L'original est signé par les membres présents.

Copie certifiée conforme.

Le Maire

Daniel HUOT



Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.

MAMIROLLE

Nombre de Conseillers :

En exercice : 27

Présents : 17

Votants : 20

Date de convocation :

13/02/2026

Date d'affichage :

25/02/2026

Délibération :

N°2026-12

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le dix-neuf février deux-mille vingt-six, le Conseil Municipal, convoqué légalement, s'est réuni à la mairie, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Daniel HUOT, Maire.

Etaient présents :

HUOT Daniel, MAILLOT Dominique, LETHIER Daniel, JAY Karène, BENOIT-GONIN Alexandre, PARRA Miguel, REGENNASS Philippe, COPPOLA Ernest, CORUK Maud, BULLE Dominique, BERGEZ Gilda, BONNET Sébastien, BOSIA Jean, DUREY Jean-Paul, LINDECKER Cédric, TALTAVULL Corinne, SIMONIN Laurent formant la majorité des membres en exercice

Absents : ROUSSET Valérie, MULLER Julie, VEZINIER Marilyn, JEANNEY Michel, PREVITALI Christian, DUCOULOUX Albert, LONGO Lucie, PIREDDU Chantal, SCHWEITZER Francis, VANICAT Jean-Michel.

Procurations : de Mme LONGO Lucie à M. LINDECKER Cédric
de M. SCHWEITZER Francis à M. SIMONIN Laurent
de M. VANICAT Jean-Michel à M. BONNET Sébastien

Mme TALTAVULL Corinne a été élue secrétaire

Accusé de réception en préfecture
025-934280017-20260219-2026-12-DE
Date de télétransmission : 23/02/2026
Date de réception préfecture : 23/02/2026

OBJET : Elections municipales : demandes de gratuité de la salle de convivialité de Le Gratteris et de la salle des fêtes de Mamirolle.

L'article L2144-3 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que les communes peuvent, mais elles n'en ont pas l'obligation, mettre à disposition gratuitement des candidats aux élections, leurs salles municipales sans que cela ne contrevienne aux règles de financement des campagnes électorales.

Dans ce cas, il est nécessaire de veiller à une stricte égalité entre les listes en offrant à chacune d'elles les mêmes possibilités et les mêmes conditions d'utilisation des salles afin d'éviter toute discrimination.

Dans ce cadre, Monsieur le Maire informe les membres de l'assemblée qu'il a été saisi d'une demande de Monsieur REGENNASS Philippe de mise à disposition de la salle de convivialité de Le Gratteris les mardi 10 février 2026 et jeudi 5 mars 2026 à 19h00 ainsi que la salle des fêtes de Mamirolle le mercredi 25 février 2026 pour l'organisation d'une réunion publique.

Monsieur le Maire propose de mettre gratuitement les salles susmentionnées à disposition de Monsieur REGENNASS Philippe dans le cadre des élections municipales 2026.

L'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident, à l'unanimité :

- de mettre gratuitement à disposition de Monsieur Philippe REGENNASS les salles susmentionnées aux dates susmentionnées.
- et de façon plus générale, de mettre gratuitement à disposition les salles communales, à tous les candidats aux élections, quelles qu'elles soient.

Monsieur Philippe REGENNASS Philippe, étant intéressé par cette affaire, ne prend pas part au vote

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

L'original est signé par les membres présents.

Copie certifiée conforme.

Le Maire

Daniel HUOT



Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.

MAMIROLLE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers :

En exercice : 27

Présents : 17

Votants : 20

Date de convocation :

13/02/2026

Date d'affichage:

25/02/2026

Délibération :

N°2026-13

Le dix-neuf février deux-mille vingt-six, le Conseil Municipal, convoqué légalement, s'est réuni à la mairie, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Daniel HUOT, Maire.

Etaient présents :

HUOT Daniel, MAILLOT Dominique, LETHIER Daniel, JAY Karène, BENOIT-GONIN Alexandre, PARRA Miguel, REGENNASS Philippe, COPPOLA Ernest, CORUK Maud, BULLE Dominique, BERGEZ Gilda, BONNET Sébastien, BOSIA Jean, DUREY Jean-Paul, LINDECKER Cédric, TALTAVULL Corinne, SIMONIN Laurent

formant la majorité des membres en exercice

Absents : ROUSSET Valérie, MULLER Julie, VEZINIER Marilyn, JEANNEY Michel, PREVITALI Christian, DUCOULOUX Albert, LONGO Lucie, PIREDDU Chantal, SCHWEITZER Francis, VANICAT Jean-Michel.

Procurations : de Mme LONGO Lucie à M. LINDECKER Cédric

de M. SCHWEITZER Francis à M. SIMONIN Laurent

de M. VANICAT Jean-Michel à M. BONNET Sébastien

Accusé de réception en préfecture
025-934280017-20260219-2026-13-DE
Date de télétransmission : 23/02/2026
Date de réception préfecture : 23/02/2026

Madame TALTAVULL Corinne a été élue secrétaire

OBJET : Association « La Grang'joie » : demande de gratuité de la salle de convivialité de Le Gratteris

L'association « La Grang'joie » a organisé un après-midi jeux de société dans la salle de convivialité du Gratteris, le dimanche 15 février 2026.

Monsieur le Maire informe les membres de l'assemblée qu'il a été saisi d'une demande de mise à disposition gratuite de cette salle pour cette occasion.

Cet après-midi « jeux » ayant permis de créer du lien social entre les habitants et n'ayant générée aucune recette, Monsieur le Maire propose de réserver une suite favorable à cette demande.

L'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré, les Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de ne pas facturer, à l'association, la location de la salle de convivialité du Gratteris pour cette occasion.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

L'original est signé par les membres présents.

Copie certifiée conforme.

Le Maire

Daniel HUOT

The image shows a blue ink signature of Daniel HUOT over a circular official seal. The seal features a central figure and the text 'COMMUNE DE MAMIROLLE' around the perimeter.

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.

MAMIROLLE

Nombre de Conseillers :

En exercice : 27

Présents : 17

Votants : 20

Date de convocation :

13/02/2026

Date d'affichage :

25/02/2026

Délibération :

N°2026-14

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le dix-neuf février deux-mille vingt-six, le Conseil Municipal, convoqué légalement, s'est réuni à la mairie, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Daniel HUOT, Maire.

Etaient présents :

HUOT Daniel, MAILLOT Dominique, LETHIER Daniel, JAY Karène, BENOIT-GONIN Alexandre, PARRA Miguel, REGENNASS Philippe, COPPOLA Ernest, CORUK Maud, BULLE Dominique, BERGEZ Gilda, BONNET Sébastien, BOSIA Jean, DUREY Jean-Paul, LINDECKER Cédric, TALAVULL Corinne, SIMONIN Laurent formant la majorité des membres en exercice

Absents : ROUSSET Valérie, MULLER Julie, VEZINIER Marilyn, JEANNEY Michel, PREVITALI Christian, DUCOULOUX Albert, LONGO Lucie, PIREDDU Chantal, SCHWEITZER Francis, VANICAT Jean-Michel.

Procurations : de Mme LONGO Lucie à M. LINDECKER Cédric

de M. SCHWEITZER Francis à M. SIMONIN Laurent

de M. VANICAT Jean-Michel à M. BONNET Sébastien

Accusé de réception en préfecture
025-934280017-20260219-2026-14-DE
Date de télétransmission : 23/02/2026
Date de réception préfecture : 23/02/2026

Madame TALAVULL Corinne a été élue secrétaire

OBJET : Association Familles Rurales de Mamirolle – Demande de mise à disposition gratuite de la salle n°2 de l'ancienne mairie : vente des productions de l'atelier créatif

L'atelier création de l'association Familles Rurales de Mamirolle souhaite, pour la fête des mères, procéder à la vente de ses productions dans la salle n°2 de l'ancienne mairie.

Monsieur le Maire informe les membres de l'assemblée qu'il a été saisi, pour cette occasion, d'une demande de mise à disposition gratuite de cette salle, les vendredi 8 et samedi 9 mai 2026.

Les bénéfices de cette vente constituant des recettes pour l'association, les membres du Conseil Municipal décident, à l'unanimité, de réserver une suite favorable à cette demande.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

L'original est signé par les membres présents.

Copie certifiée conforme.

Le Maire

Daniel HUOT



Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.